

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 14 décembre 2018

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 14 décembre 2018

D/2018-028

Aujourd'hui, lundi 1^{er} octobre 2018 à 10 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, et JAMET et Messieurs LAMAISON et BRASSEUR

A titre de suppléant :

Pouvoir :

Madame POITREAU, excusée, avait donné pouvoir à Madame MARCHAND

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, LIRE, LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET et RAUX et Messieurs du PARC et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20181214-D2018_028-D

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2018/028

Plan de formation 2018 - 2020
SIVU BORDEAUX – MERIGNAC
Décision - autorisation

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, la collectivité a l'obligation de construire et de proposer aux agents un plan de formation qui doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

Pour la période de 2018 à 2020, le plan de formation, annexé au présent document, s'articule comme suit :

Les formations obligatoires

- Formations d'intégration
- Formations de professionnalisation
- Formations managériales et comportementales

Les formations informatiques et bureautiques

- Maintenance des systèmes d'informations
- Logiciels bureautiques
- Logiciels de communication
- Logiciels métiers

Les formations hygiène, sécurité et conditions de travail

- Formations obligatoires et nécessitant un recyclage régulier
- Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Les formations favorisant l'évolution professionnelle

- Préparation aux concours et examens professionnels
- Suivi de formations diplômantes
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

L'ensemble des règles applicables à la collectivité en matière de formation, est détaillé dans l'annexe 4 de l'accord de progrès social : règlement de formation.

Je vous propose donc d'approuver le plan de formation pour la période 2018 à 2020 tel que proposé en annexe.

LE COMITE SYNDICAL

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 novembre 2018

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve le plan de formation pour la période 2018 à 2020 tel que proposé en annexe.

Article 2 :

Autorise sa Présidente à signer tout document afférent à cette affaire.

Voix pour : 6
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 14 décembre 2018

La Présidente,



Emmanuelle CUNY